



Ordonnance de télécom CRTC 2008-66

Ottawa, le 6 mars 2008

Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Téléphone Milot inc.	35 35A	le 25 février 2008 le 28 février 2008	le 1 ^{er} avril 2008
Société TELUS Communications	475	le 22 février 2008	le 7 mars 2008

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>